

DIRECTIVES RELATIVES AU RÈGLEMENT

DU 14.11.2023 CONCERNANT

L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE COLORISTE

éditée par la CE le 20.11.2023

Sommaire

Introduction	3
1.1 Bases/but des directives.....	3
1.2 Organisations responsables	3
1.3 Informations/Secrétariat	3
2 Profil de qualification.....	3
3 Organisation de l'examen/questions administratives	4
3.1 Vue d'ensemble du déroulement et des délais.....	4
3.2 Publication de l'examen.....	4
3.3 Inscription/documents à fournir	5
3.4 Admission	5
3.4.1 Expérience professionnelle.....	5
3.4.2 Spécifications relatives au dossier contenant des travaux de création (ch. 3.31, let. b du RE)	5
3.4.3 Reconnaissance d'autres diplômes et prestations	5
3.4.4 Résumé du travail de projet prévu.....	5
3.4.5 Compensation des désavantages pour les personnes en situation de handicap	6
3.4.6 Cours préparatoires à l'examen professionnel fédéral	6
3.5 Demande de récusation d'un expert.....	6
3.6 Taxe d'examen/frais	6
4 Examen	7
4.1 Vue d'ensemble des épreuves	7
4.2 Épreuve 1: Couleurs dans la création	7
4.3 Épreuve 2: Couleur et espace (cas d'étude)	7
4.3.1 Moyens auxiliaires	7
4.3.2 Éléments clés lors de l'évaluation.....	8
4.4 Épreuve 3: Travail de projet	8
4.4.1 Point d'appréciation 3.1: Travail de projet	8
4.4.2 Point d'appréciation 3.2: Présentation du travail de projet	10
4.4.3 Point d'appréciation 3.3: Discussion technique	11
4.5 Épreuve 4: Entretien de conseil.....	11
4.5.1 Déroulement de l'entretien de conseil	11
4.5.2 Moyens auxiliaires	11
4.5.3 Points principaux d'évaluation de l'entretien de conseil	12
4.6 Évaluation des épreuves	12
5 Procédure de recours	12
6 Adoption	12
Annexe I: Vue d'ensemble des compétences opérationnelles	13
Annexe II: Niveau d'exigences, y compris critères de performance	16

Introduction

1.1 Bases/but des directives

Conformément au ch. 2.21, let. a du règlement d'examen (RE) concernant l'«examen professionnel fédéral de coloriste» du 14.11.2023, les directives de la commission d'examen (CE) de l'organe responsable ont été élaborées et adoptées.

Le profil de la profession de coloriste a vu le jour en 2017 sur la base d'un processus DACUM organisé par l'organe responsable et mis en œuvre grâce à un accompagnement professionnel externe. Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a approuvé le profil de qualification en sa qualité d'instance de surveillance.

Les directives fournissent des informations complètes aux candidats¹ à l'examen en clarifiant et en précisant le RE le cas échéant. Elles sont portées à l'attention du SEFRI comme complément au RE. Les directives relèvent de la seule responsabilité de l'organe responsable et sont régulièrement révisées par la CE de l'examen professionnel fédéral (EP) de coloriste et adaptées aux exigences actuelles.

1.2 Organisations responsables

L'organe responsable de l'examen professionnel de coloriste est mentionné au ch. 1.3 du RE.

1.3 Informations/Secrétariat

Le Secrétariat de la commission d'examen est responsable de l'administration de l'examen:

Commission d'examen Création de couleurs
Förrlibuckstrasse 60
8005 Zurich
Téléphone: 078 666 93 88
Email: pkfarbdesign@bluewin.ch

2 Profil de qualification

Le profil de qualification indique les compétences que doit posséder une personne pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis, et constitue ainsi la base de l'examen fédéral. Il comprend:

- le profil de la profession: ch. 1.2 du RE
- une vue d'ensemble des compétences opérationnelles: annexe I des présentes directives
- le niveau d'exigences (critères de performance): annexe II des présentes directives

¹ Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

3 Organisation de l'examen/questions administratives

3.1 Vue d'ensemble du déroulement et des délais

ORGANISATION	DÉLAIS	RESPONSABLE
Publication	Marge cinq mois avant le début de l'examen	Commission d'examen
Préparer le dossier d'inscription, y compris un résumé du travail de projet		Candidats
Délai d'inscription	Jusqu'à env. cinq mois avant le début de l'examen	Candidats
Dossier d'inscription à l'examen et résumé du travail de projet concernant l'admission		Commission d'examen
Décision concernant l'admission/feedback sur le résumé du travail de projet	Au moins trois mois avant le début de l'examen	Commission d'examen
Début du travail de projet et paiement de la taxe d'examen		Candidats
Désistement dans le délai imparti	Jusqu'à huit semaines avant le début de l'examen	Candidats
Envoi de la convocation à l'examen	Au moins deux mois avant le début de l'examen	Commission d'examen
Demande de récusation d'un expert	Jusqu'à six semaines avant le début de l'examen	Candidats
Remise du travail de projet (description du projet)	deux semaines avant le début de l'examen	Candidats
Début de l'examen		

3.2 Publication de l'examen

Voir ch. 3.1 du RE L'examen final est publié au moins cinq mois avant le début de l'examen, y compris le thème principal du travail de projet, dans toutes les trois langues officielles sur les sites internet suivants:

www.interieursuisse.ch
www.polydesign3d.ch

3.3 Inscription/documents à fournir

Les documents à fournir lors de l'inscription sont spécifiés au ch. 3.1 du RE. Voir le chapitre 3.4 ci-dessous pour obtenir des informations détaillées concernant les documents exigés pour l'admission.

3.4 Admission

Les conditions d'admission sont définies au ch. 3.3 du RE.

3.4.1 Expérience professionnelle

Les certificats de travail et attestations de travail délivrées par l'employeur constituent la preuve de l'expérience professionnelle exigée conformément au ch. 3.31 du RE. Ces preuves doivent être fournies en même temps que les autres documents relatifs à l'inscription. L'expérience professionnelle se rapporte à un poste à temps plein d'au moins 80 %. S'agissant des postes à temps partiel, l'expérience professionnelle est prolongée proportionnellement.

3.4.2 Spécifications relatives au dossier contenant des travaux de création (ch. 3.31, let. b du RE)

Le dossier contenant des travaux de conception, que doivent fournir les personnes mentionnées au ch. 3.31, let. b du RE ou n'ayant appris aucune profession dans le domaine de la création, doit contenir au moins cinq travaux de création bien documentés du candidat, lesquels ont été réalisés au cours des deux à cinq années précédant l'inscription à l'examen. Il doit s'agir de préférence de travaux réalisés pour le compte de clients.

Le dossier contenant les travaux de création documentés permet de prouver que le candidat remplit les conditions requises pour exercer une activité professionnelle dans le domaine de la création de couleurs. Le dossier est examiné et évalué par les experts mandatés par la commission d'examen. C'est sur cette base que la CE rend la décision d'admission.

Une lettre de motivation relative au développement personnel doit également être fournie.

3.4.3 Reconnaissance d'autres diplômes et prestations

La CE statue sur la reconnaissance ou l'équivalence d'autres diplômes et prestations (voir ch. 2.21, let. k du RE).

3.4.4 Résumé du travail de projet prévu

Conformément au ch. 3.31, let.c du RE, la présentation du résumé du travail de projet prévu dans le cadre du thème principal est une condition d'admission. Il doit être envoyé au secrétariat d'examen **au format PDF (par e-mail) avant la clôture des inscriptions**. Un formulaire mis à disposition sous forme numérique doit être rempli pour la saisie du résumé. La décision d'admission permet aux candidats de recevoir un feedback unique et éventuellement des suggestions concernant le projet qu'ils ont prévu. Cela devrait permettre de s'assurer que le projet répond aux exigences en termes de contenu ou qu'il s'inscrit dans le thème principal.

Exigences relatives au résumé:

- Deux à trois pages A4
- Résumé (en quelques mots), y compris le titre provisoire du thème et du contenu
- Référence au thème principal
- Référence à la teinte recherchée
- Formulation des objectifs, but

- Déclaration relative au choix du projet
- Sources probables pour l'arrière-plan
- Nom/adresse des candidats
- Remarque: dans le cas d'un travail dont le thème est une transformation, l'état original doit également être brièvement documenté.

Toute candidature incomplète sera rejetée et pourra avoir pour conséquence la non-admission du candidat à l'examen (voir ch. 3.31, let. c du RE).

3.4.5 Compensation des désavantages pour les personnes en situation de handicap

En cas d'invalidité et de handicap, pour autant que cela est justifié et raisonnable, une compensation des désavantages peut être demandée par écrit au plus tard au moment de l'inscription à l'examen. Vous trouverez de plus amples informations sur l'égalité des chances dans la fiche d'information «Compensation des désavantages pour les personnes handicapées aux examens professionnels et professionnels supérieurs» du SEFRI. Vous pouvez télécharger la fiche d'information sur le [site internet du SEFRI](#).

3.4.6 Cours préparatoires à l'examen professionnel fédéral

Pour l'admission, il n'est pas obligatoire de suivre un cours préparatoire à l'examen professionnel, mais la CE le recommande. La participation à des cours de préparation est également soutenue financièrement au moyen de subventions fédérales. Vous trouverez des [informations](#) supplémentaires sur le site internet du SEFRI.

Vous trouverez les prestataires actuels de cours de préparation en faveur desquels des subventions fédérales peuvent être sollicitées dans la liste des cours préparatoires (liste des cours) du SEFRI: www.meldeliste.ch.

Remarque: la liste des cours ne donne aucune information sur le contenu exact ou la qualité des cours et ne garantit pas l'admission à l'examen fédéral ciblé. Les conditions d'admission sont définies dans le RE prévu.

3.5 Demande de récusation d'un expert

Conformément au ch. 4.14 du RE. Les demandes de récusation doivent être soumises par écrit auprès du secrétariat d'examen au plus tard six semaines avant le début de l'examen.

3.6 Taxe d'examen/frais

La taxe d'examen est fixée et revue chaque année par la commission d'examen. Les indemnités du SEFRI sont prises en compte au moment de fixer la taxe.

Les frais liés à un désistement de l'examen sont régis par les ch. 3.42 et 3.43 du RE. Concrètement, cela signifie

- que les candidats qui, d'après le ch 4.2 du RE, se désistent dans le délai imparti allant jusqu'à huit semaines avant le début de l'examen ne paient aucuns frais.
- En cas de désistement tardif pour une raison valable, un montant de CHF 500.– est facturé.
- Les personnes n'ayant pas réussi à l'examen en vertu du ch. 6.42 du RE n'ont pas droit au remboursement de la taxe d'examen.

En cas d'examen répété, 25 % de la taxe d'examen seront facturés par épreuve (voir ch. 3.44 du RE).

4 Examen

4.1 Vue d'ensemble des épreuves

L'examen professionnel est organisé selon les épreuves et durées suivantes:

Épreuve		Forme d'examen	Durée
1	Couleurs dans la création	par écrit	90 minutes
2	Couleur et espace (cas d'étude)	par écrit	150 minutes
3	Travail de projet 3.1 Travail de projet	par écrit	rédigé au préalable
	3.2 Présentation du travail de projet	oralement	20 min
	3.3 Discussion technique	oralement	30 min
4	Entretien de conseil	oralement	60 min
		Total	5 h 50 min

4.2 Épreuve 1: Couleurs dans la création

Dans cette épreuve écrite, les candidats démontrent qu'ils disposent des connaissances contextuelles nécessaires pour la profession de coloriste et qu'ils peuvent les appliquer. Il s'agit d'une part des connaissances concernant les courants antérieurs de la création de couleurs, du XVIII^e siècle à nos jours, et, d'autre part, des connaissances concernant les tendances et besoins actuelles ainsi que les évolutions futures du marché, dans la mesure où elles sont perceptibles. L'examen est composé de questions de culture générale et de petites études de cas.

Les domaines de compétences opérationnelles suivants, et en particulier les connaissances et le savoir nécessaires à cet effet, sont examinés:

- A: Développer des concepts de couleurs
- B: Créer des analyses sur la création de couleurs
- C: Conseiller les clients
- D: Représenter et présenter des concepts de couleurs

4.3 Épreuve 2: Couleur et espace (cas d'étude)

Dans le cadre de l'examen écrit, à l'épreuve 2 sur le thème «Couleur et espace», les candidats reçoivent une tâche sous la forme d'une étude de cas qu'ils analysent, et développent ensuite une solution, procèdent à une représentation graphique et fournissent une justification. Cette épreuve se rapporte aux compétences et aux critères de performance des domaines de compétences opérationnelles suivants conformément à l'annexe aux présentes directives:

- A: Développer des concepts de couleurs
- B: Créer des analyses sur la création de couleurs
- D: Représenter et présenter des concepts de couleurs

4.3.1 Moyens auxiliaires

Il est nécessaire d'apporter les couleurs et matériaux personnels pour le coloriage à l'examen, ainsi que le matériel d'écriture et les nuanciers NCS. Le type de coloriage pour les

plans et croquis est libre. Une représentation propre et clairement lisible est exigée. Concernant les tableaux comportant les champs de couleur, les teintes doivent être indiquées avec la désignation NCS exacte. Il n'est pas autorisé d'utiliser des colorimètres électroniques lors de l'examen. Du papier brouillon est mis à disposition.

4.3.2 Éléments clés lors de l'évaluation

À l'épreuve 2, les critères d'évaluation suivants occupent une place centrale:

- Compréhension du problème/contexte
- Objectif
- Réflexions et mesures conceptuelles
- Structure et organisation
- Concept de couleur et éventuellement matériaux
- Justification du choix des couleurs
- Solution en fonction de l'objectif
- Représentation
- Exhaustivité
- Impression générale

4.4 Épreuve 3: Travail de projet

Cette épreuve est composée de trois points d'appréciation. Dans le cadre d'un thème principal, les candidats élaborent de manière autonome et spécifiquement pour l'examen professionnel un projet relatif à leur branche, orienté vers la pratique et comportant un concept de couleur (point d'appréciation 3.1). Le travail de projet est présenté lors de l'examen (point d'appréciation 3.2) et défendu dans le cadre d'une discussion technique (point d'appréciation 3.3).

Cette épreuve permet aux candidats de démontrer qu'ils disposent des compétences des domaines de compétences opérationnelles suivants et qu'ils utilisent ces compétences de manière ciblée et justifiée:

A: Développer des concepts de couleurs

B: Créer des analyses sur la création de couleurs

D: Représenter et présenter des concepts de couleurs

E: Préparer et suivre la mise en œuvre des concepts de couleurs

F: Diriger sa propre entreprise ou occuper un poste de direction.

4.4.1 Point d'appréciation 3.1: Travail de projet

4.4.1.1 Éléments du travail de projet et délais

Produit	Aperçu format/contenu	Échéance
Résumé du travail de projet prévu	• Formulaire rempli (deux à trois pages A4) au format PDF, par e-mail au secrétariat d'examen • Voir ch. 3.4.5 des présentes directives pour obtenir des spécifications supplémentaires	Clôture des inscriptions ou lors de l'inscription à l'examen
Description du projet, y compris	• 15 à 25 pages A4 • «Contributions rédigées par des tiers», y compris contenu issu	Deux semaines avant le début de l'examen (cachet de la poste)

déclaration d'originalité.	d'Internet: maximum 10 % du nombre total de pages • Toutes les sources doivent être mentionnées • Voir ch. 4.4.1.2 pour de plus amples informations • Voir ch. 4.4.1.4 pour la déclaration d'originalité • A4, sous forme reliée, en double exemplaire. • Voir ch. 4.4.1.2 des présentes directives pour obtenir des spécifications supplémentaires	Envoyer un exemplaire relié de chacun par courrier à l'expert de la matière d'examen Travail de projet (pas par courrier recommandé). Les adresses se trouvent dans la convocation à l'examen.
Deux à trois tableaux	• Format A2, mode portrait ou paysage • Dessins et plans, etc. montés sur un support stable • Doivent pouvoir être installés • Indication du titre du travail de projet et nom des candidats sur la face avant des tableaux • Pas de moodboard collé sur une grande surface	À apporter et à remettre dans un portefeuille le jour de l'examen
Nuanciers, palette, échantillon et éventuellement d'autres représentations visuelles, modèles	• Doivent pouvoir être transportés dans un coffret pratique (max. 40 × 50 × 30 cm)	À apporter et à remettre le jour de l'examen.
Journal de travail	• Permet de documenter l'élaboration et l'évolution du projet (fait l'objet d'une évaluation) • La présentation/le format n'est pas évalué/-e	À apporter et à remettre le jour de l'examen.
Résumé (pour la documentation de tous les travaux de projet à l'attention des candidats et de la CE)	• Une page A4 (portrait) • Comporte: titre, nom de l'auteur ainsi que idée, objectif et mise en œuvre, brièvement • Concept de couleur du projet en image et texte • Marge d'au moins 20 mm à gauche	• Quatre jours avant le début de l'examen par e-mail au format PDF à l'expert de la matière d'examen Travail de projet • Deux exemplaires (avec l'échantillon de couleur d'origine si possible) imprimés à apporter le jour de l'examen.

Tous les documents envoyés (plans, modèles, y compris portefeuilles, etc.) doivent porter le nom des candidats.

4.4.1.2 Contenu du travail de projet

Le travail de projet doit contenir ou traiter des éléments suivants:

- Contexte/analyse de la situation
- Objectif du projet/idée/but
- Calcul ou offre des travaux pour la conception des couleurs
- Planification, y compris budget, ordonnancement, réalisation
- Approche, méthodologie, élaboration du projet
- Concept de couleur, de matériau
- Mise en œuvre
- Représentation visuelle
- Justification

4.4.1.3 Points principaux d'évaluation du travail de projet

Les points principaux d'évaluation sont les suivants:

- Concept global/structure et organisation
- Identification de la problématique
- Formulation des objectifs et cohérence avec la solution
- Idée et contenu
- Élaboration et évolution
- Utilisation de la couleur et du matériau
- Justification technique et intégration du thème principal
- Traçabilité
- Exhaustivité

4.4.1.4 Déclaration d'originalité

Une déclaration d'originalité est envoyée au même moment que la description du projet. Elle doit porter la signature manuscrite de l'auteur et doit être formulée comme suit:

- *Je déclare avoir rédigé le présent travail de manière autonome, sans l'aide de tiers et en utilisant uniquement les sources indiquées. Je confirme également que j'ai défini la combinaison de couleurs de manière autonome et spécifiquement pour ce projet.*

4.4.2 Point d'appréciation 3.2: Présentation du travail de projet

Les candidats présentent les points essentiels du travail de projet avec professionnalisme et dévouement dans langue d'examen choisie (ou en suisse-allemand). À cet égard, ils doivent notamment:

- expliquer l'effet de la couleur, de la lumière et de l'atmosphère dans l'espace
- présenter le concept de couleur de manière compréhensible
- visualiser la conception des couleurs à l'aide de méthodes, modèles et échantillons analogiques et numériques appropriés
- présenter et expliquer l'ambiance et l'effet des concepts de couleurs
- montrer de l'enthousiasme et un flair pour les couleurs, et avoir la capacité de communiquer de façon convaincante au sujet de l'effet des couleurs

4.4.2.1 Déroulement de la présentation

La présentation se déroule comme suit:

- Accueil et temps d'installation: env. 10 minutes
- Présentation: 20 minutes
- En fonction du projet et de la tâche, les experts ont la possibilité de poser des questions.

4.4.2.2 Moyens auxiliaires

Tous les moyens auxiliaires requis sont autorisés dès lors qu'ils aident à faire une présentation claire. Les candidats s'assurent eux-mêmes de la disponibilité des moyens auxiliaires visuels nécessaires pour la présentation. Deux tables de dimensions égales (dimensions d'env. 80 × 160 cm) sont mises à disposition pour la présentation.

4.4.2.3 Points principaux d'évaluation de la présentation

Les points principaux d'évaluation sont les suivants:

- Organisation logique, structure et clarté
- Rendu et format de la présentation, représentation visuelle, style de présentation
- Respect du délai imparti, impression générale, exhaustivité

4.4.3 Point d'appréciation 3.3: Discussion technique

La discussion technique a pour objectif de se pencher sur certains aspects spécifiques du travail de projet. Les candidats défendent et réfléchissent ainsi sur leur travail. La discussion technique peut également inclure des questions qui vont au-delà du travail de projet et s'inscrivent dans le contexte des domaines de compétences opérationnelles évalués.

4.4.3.1 Déroulement de la discussion technique

La discussion technique se déroule comme suit:

- a lieu après la présentation et dure 30 minutes.
- est introduite par les questions des experts.

4.4.3.2 Points principaux d'évaluation de la discussion technique

Les points principaux d'évaluation sont les suivants:

- Agilité mentale au cours de la discussion, réponse aux questions
- Exactitude technique des affirmations.

4.5 Épreuve 4: Entretien de conseil

À l'épreuve 4, les experts simulent un entretien de conseil avec les candidats, entretien dans lequel un expert joue le rôle de client. Le client présente une demande/un projet au candidat, comme c'est généralement le cas dans le quotidien des coloristes.

Cette épreuve met principalement l'accent sur les compétences relevant du domaine de compétences opérationnelles C (Conseiller les clients). De même, les domaines de compétences opérationnelles A (Développer des concepts de couleurs), B (Créer des analyses sur la création de couleurs) et D (Représenter et présenter des concepts de couleurs) sont évalués.

4.5.1 Déroulement de l'entretien de conseil

Le client présente une demande/un projet au candidat, comme cela peut arriver dans le quotidien professionnel. Cela donne lieu à un entretien de conseil dans lequel les candidats utilisent de manière ciblée les compétences opérationnelles relevant du domaine de compétences opérationnelles C. L'expert qui joue le rôle de client peut conduire l'entretien en posant des questions pertinentes.

4.5.2 Moyens auxiliaires

- Nuanciers
- Matériel de démonstration approprié (éventuellement des images d'ambiance pour sonder les besoins des clients)
- Échantillon de matériaux

4.5.3 Points principaux d'évaluation de l'entretien de conseil

Les points principaux d'évaluation sont les suivants:

- Conduite de l'entretien
- Réponse aux besoins des clients et mise en œuvre
- Compétences techniques
- Apporter des idées spontanées en rapport avec les besoins des clients
- Terminologie spécialisée

4.6 Évaluation des épreuves

L'évaluation de toutes les épreuves se fait par deux experts respectivement, qui fixent une note d'un commun accord. L'attribution des notes est régie par les ch. 6.2 et 6.3 du RE.

Les critères de performance relevant du niveau d'exigences (annexe II des présentes directives) et les points principaux d'évaluation mentionnés constituent la base des évaluations.

Les conditions de réussite sont définies au ch. 6.4 du RE.

Les examens répétés ne portent que sur les épreuves dans lesquelles la prestation a été insuffisante (voir ch. 6.5 du RE).

5 Procédure de recours

Les candidats qui se sont vu refuser l'admission à l'examen ou l'octroi du brevet fédéral peuvent recourir auprès du SEFRI contre les décisions de la commission d'examen dans les 30 jours suivant la notification (voir ch. 7.3 du RE).

Vous trouverez de plus amples informations concernant les [Fiches d'information sur les recours et le droit de consulter le dossier](#) sur le site internet du SEFRI.

6 Adoption

Zurich, le 20 novembre 2023

La Commission d'examen Création de couleurs

Tina Jäggi
Présidente

Silvia Baur
Membre

Sabina Sommer
Membre

Marion Krebs
Membre

Annexe I: Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles						
A	Développer des concepts de couleurs	A1 – définir les principes de conception d'une création de couleurs	A2 – tester d'éventuelles ambiances de couleurs, surfaces et répartitions de couleurs	A3 – élaborer des propositions de conception et des variantes	A4 – utiliser les systèmes de couleurs qui conviennent au domaine d'application concerné	A5 – revoir les propositions de conception pour ce qui est du contexte respectif et de l'objectif	A6 – décider du concept de couleur avec les clients	A7 – définir des mesures conceptuelles
		B1 – tenir compte de la situation réelle, cerner des objets ainsi que des qualités, déterminer les lacunes et clarifier les objectifs (intentions)	B2 – utiliser des outils appropriés pour l'inventaire, notamment des protocoles, photos, esquisses, prise de mesures	B3 – faire des recherches sur des thèmes pertinents pour la création de couleurs, notamment des matériaux, revêtements, tendances passées et futures, etc.	B4 – préparer une analyse basée sur l'inventaire	B5 – évaluer et apprécier les matériaux, les idées de conception, etc.		
		C1 – identifier les besoins des clients	C2 – clarifier les objectifs de la création de couleurs en concertation avec les clients	C3 – expliquer l'effet de la couleur, de la lumière et de l'atmosphère dans l'espace	C4 – décrire la psychologie des couleurs dans l'espace culturel européen et expliquer l'effet psychologique des couleurs	C5 – fournir des conseils à différents groupes professionnels tels que les architectes, peintres, menuisiers/ébénistes, concepteurs de produits	C6 – assurer la médiation entre les différents groupes professionnels en ce qui concerne une création optimale de couleurs	C7 – évoluer professionnellement dans différents champs d'activité tels que l'architecture, la décoration intérieure, la conception de produits, la signalétique
		D1 – créer des présentations de concepts de couleurs pour le compte des clients ou des mandants	D2 – modéliser des ambiances et atmosphères à l'aide de couleurs; représenter et faire découvrir des propriétés et des effets	D3 – visualiser la conception des couleurs à l'aide de méthodes, modèles et échantillons analogiques et numériques appropriés	D4 – présenter et expliquer aux clients l'ambiance et l'effet des concepts de couleurs	D5 – documenter, sous une forme appropriée, le concept de couleur comme base de la mise en œuvre		
B	Créer des analyses sur la création de couleurs							
C	Conseiller les clients							
D	Représenter et présenter des concepts de couleurs							

E	Préparer et suivre la mise en œuvre des concepts de couleurs	E1 – élaborer le plan de réalisation pour la mise en œuvre de la conception des couleurs	E2 – guider la mise en œuvre du concept de couleur	E3 – assurer la médiation entre clients, producteurs, artisans et la direction des travaux	E4 – collaborer de façon interdisciplinaire avec d'autres spécialistes	E5 – chercher et engager des fournisseurs et des artisans pour la mise en œuvre	E6 – évaluer en permanence l'effet de couleur pendant la réalisation du concept et apporter éventuellement des corrections
F	Diriger sa propre entreprise ou occuper une fonction de direction	F1 – développer une apparence visuelle personnelle (Corporate Identity - CI) en ce qui concerne la conception des couleurs	F2 – évaluer et proposer les travaux pour les conceptions de couleurs, et facturer les prestations	F3 – exécuter la planification des projets de création de couleurs: budget, ordonnancement, réalisation, etc.	F4 – entretenir un réseau professionnel et avoir un comportement professionnel vis-à-vis du public (gérer les RP et le marketing)	F5 – tenir compte du cadre juridique de l'activité professionnelle non salariée (également responsabilité professionnelle)	
G	Poursuivre la formation initiale et continue, le développement professionnel*	G1 – fournir au groupe cible concerné des connaissances techniques spécialisées concernant la création de couleurs	G2 – observer les tendances et besoins sur le marché en matière de création de couleurs	G3 – se former en continu et se spécialiser éventuellement (architecture, décoration intérieure, conception des produits, graphisme/ publicité, design d'intérieur, scénographie, signalétique, etc.)	G4 – collaborer au sein d'associations et réseaux professionnels	G5 – réfléchir sur son propre travail et apprendre de son expérience	Les compétences techniques du domaine de compétences opérationnelles G ne sont pas évaluées séparément, mais plutôt intégrées dans d'autres tâches.
C E	Démontrer des compétences personnelles et sociales	Montrer de l'enthousiasme et un flair pour les couleurs, et avoir la capacité de communiquer de façon convaincante au sujet de l'effet des couleurs	Être sensible face aux besoins et aux demandes des clients (empathie)	Faire preuve d'une observation différenciée ainsi que d'une imagination formée, liée aux produits et spatiale	Avoir la capacité de collaborer au sein d'équipes interdisciplinaires	Faire preuve de créativité, de sécurité conceptuelle et d'affinité avec la conception	Être en mesure de penser de façon systémique

Légende:

Vert: compétences techniques des coloristes, réparties en fonction du déroulement du processus dans le temps
Bleu: compétences personnelles et sociales importantes pour les coloristes (ne suivent pas un ordre chronologique)

Jaune: compétences qui constituent les conditions d'une activité professionnelle réussie sur le long terme et qui sont partiellement intégrées dans d'autres compétences.

Domaines de travail des coloristes: architecture, décoration intérieure, conseil et planification en design d'intérieur, conception des produits, graphisme/publicité, scénographie, signalétique, etc.

Annexe II: Niveau d'exigences, y compris critères de performance

Les coloristes avec brevet fédéral sont en mesure de façonner avec succès les domaines de compétences opérationnelles décrits ci-dessous, lesquels reposent sur des processus de travail. Pour ce faire, ils disposent des compétences opérationnelles décrites et remplissent les critères de performance spécifiés par domaine de compétences opérationnelles.

Domaines de compétences opérationnelles A à G

- A. Développer des concepts de couleurs
- B. Créer des analyses sur la création de couleurs
- C. Conseiller les clients
- D. Représenter et présenter des concepts de couleurs
- E. Préparer et suivre la mise en œuvre des concepts de couleurs
- F. Diriger sa propre entreprise ou occuper une fonction de direction
- G. Poursuivre la formation initiale et continue, encourager le développement professionnel

Les descriptions des domaines de compétences opérationnelles et des compétences opérationnelles renseignent sur:

- le processus de travail en lui-même: «De quoi s'agit-il?»
- le contexte: «Dans quel environnement ces activités se déroulent-elles?»
- les spécificités: «Quelles sont les spécificités caractéristiques de ces activités?»
- les activités dans le processus de travail: «Quelles activités ce processus comprend-il?»
- l'indépendance, la responsabilité et l'autonomie: quel est le degré d'indépendance, de responsabilité et d'autonomie pris en charge dans le cadre de ce processus?
- les critères de performance: «Quelles sont les compétences professionnelles requises et évaluées? Quelles sont les exigences pour la conception réussie de ce processus de travail?»
- les compétences sociales et personnelles: lesquelles sont particulièrement importantes dans le cadre de ce processus?
- les connaissances d'une importance particulière: lesquelles sont indispensables pour le processus?
- les outils et procédés spéciaux: lesquels doivent être maîtrisés dans le cadre de ce processus?

A Développer des concepts de couleurs

Description du domaine de compétences opérationnelles:

Les coloristes se font d'abord une idée générale du domaine d'activité, des conditions cadres et des situations de départ. Cela permet de définir le début du développement de concepts de couleurs. Les objectifs de la création de couleurs sont fixés et toujours maintenus au centre de l'attention. Les coloristes testent d'éventuelles ambiances de couleurs, surfaces et répartitions de couleurs comme base pour le développement de concepts et, à partir de là, élaborent des propositions de conception et éventuellement des variantes. En concertation avec les clients, ils décident du choix d'éventuelles variantes. Enfin, les coloristes définissent et concrétisent les mesures conceptuelles pour le suivi des travaux.

Contexte:

Les coloristes clarifient les conditions cadres pour le développement du concept de couleur, par exemple s'il s'agit de la conception d'espaces et d'objets publics ou privés. Les interlocuteurs et les décideurs sont identifiés, le budget mis à disposition est clarifié etc. Il y a également lieu de déterminer si d'autres entreprises doivent être prises en compte ou impliquées lors des travaux de développement.

Spécificités:

Au début d'un projet, les coloristes vérifient si des normes et règles de sécurité doivent être prises en compte.

Compétences opérationnelles:

A1: définir les principes de conception d'une création de couleurs

A2: tester d'éventuelles ambiances de couleurs, surfaces et répartitions de couleurs

A3: élaborer des propositions de conception et des variantes

A4: utiliser les systèmes de couleurs qui conviennent au domaine d'application concerné

A5: revoir les propositions de conception pour ce qui est du contexte respectif et de l'objectif

A6: décider du concept de couleur avec les clients

A7: définir des mesures conceptuelles

Indépendance, responsabilité, autonomie:

- Les coloristes ont une grande indépendance dans le cadre du développement conceptuel.
- Ils sont responsables de l'ensemble du processus de conception du concept de couleur.
- Dans le cadre du processus de conception du concept de couleur, les tiers sont tenus de respecter diverses spécifications telles que les besoins en matériaux, les spécifications conceptuelles et de construction ou CI/CD. Les coloristes veillent à ce que celles-ci soient incluses sous une forme appropriée.

Critères de performance:

Les compétences opérationnelles qui font partie de ce processus de travail sont maîtrisées lorsque les coloristes avec brevet fédéral sont en mesure:

- 1) de définir de manière compréhensible les principes de conception de la création de couleurs et de les justifier;
- 2) de mettre en évidence le test de différentes possibilités de conception au moyen d'une discussion expérimentale;
- 3) d'identifier le potentiel d'idées, de diversifier celles-ci et de les développer (encore) du point de vue conceptuel;

- 4) de choisir et d'utiliser un système de couleurs approprié pour le concept de couleur et de définir les coloris;
- 5) d'établir un lien compréhensible entre les propositions de conception, le contexte et les objectifs;
- 6) de donner aux clients une bonne base pour décider du concept de couleur;
- 7) de concrétiser les mesures conceptuelles pour le suivi des travaux.

Compétences personnelles/sociales:

Les coloristes sont des personnes intéressées, curieuses, ouvertes d'esprit, flexibles et peuvent s'impliquer dans des situations nouvelles. Ils sont sensibles et attentifs, et peuvent ainsi prendre en compte et intégrer les réalités de manière différenciée. Outre l'inventivité et l'expérimentation, ils possèdent un sens de faisabilité. Grâce à leurs capacités de communication, ils sont en mesure d'amener leurs clients à comprendre leurs décisions de conception et de convaincre ces clients.

Connaissances d'une importance particulière:

- Réflexion conceptuelle et analytique
- Théorie des couleurs

Outils et procédés spéciaux:

- Utiliser des nuanciers, collections d'échantillons (couleurs et matériaux de surface), modèles, etc. pour illustrer des concepts.

B Créer des analyses sur la création de couleurs

Description du domaine de compétences opérationnelles:

Les coloristes identifient et décrivent le contexte des projets de création de couleurs, et utilisent pour cela des outils appropriés tels que des photos, des esquisses, des prises de mesures. Ils mènent des recherches sur des thèmes pertinents, obtiennent des informations auprès de spécialistes, créent des liens et établissent des relations.

Cela leur permet d'élaborer la base pour les étapes de travail ultérieures.

Contexte:

Les coloristes travaillent dans des domaines très divers. Les contextes qui doivent être intégrés dans leurs analyses sont par conséquent très différents. Les plus importants sont énumérés ci-dessous:

- Textile: analyse du domaine d'utilisation (p. ex. privé, public), fonction (p. ex. acoustique, vêtements fonctionnels), type de vêtement, tendances actuelles, etc.
- Espace intérieur et extérieur: analyse de l'utilisation, de structures spatiales fournies et de constructions porteuses, etc.
- Produit: analyse de la fonction, des matériaux, de la fabrication (p. ex. emballages), etc.
- Graphisme: CI/CD, format (p. ex. étiquettes de vin, peinture murale, couverture de livre), etc.
- Visual Merchandising: marque, infrastructure, dimensions, matériaux fournis, etc.

Spécificités:

en fonction de l'orientation disciplinaire, notamment le design de textile, création de produits, graphisme, décoration intérieure, etc., il existe différentes conditions cadres pour la création de couleurs.

Compétences opérationnelles:

B1: tenir compte de la situation réelle, cerner des objets ainsi que des qualités, déterminer les lacunes et clarifier les objectifs (intentions)

B2: utiliser des outils appropriés pour l'inventaire, notamment des protocoles, photos, esquisses, prise de mesures

B3: faire des recherches sur des thèmes pertinents pour la création de couleurs, notamment des matériaux, revêtements, tendances passées et futures, etc.

B4: préparer une analyse basée sur l'inventaire

B5: évaluer et apprécier les matériaux, les idées de conception, etc.

Indépendance, responsabilité, autonomie:

Les coloristes sont généralement indépendants et autonomes en ce qui concerne l'établissement d'analyses relatives à la création de couleurs.

Ils sont responsables de l'utilisation et de l'exactitude des informations techniques recueillies auprès de tiers tels que les autorités ou les experts.

Critères de performance:

Les compétences opérationnelles qui font partie de ce processus de travail sont maîtrisées lorsque les coloristes avec brevet fédéral sont en mesure:

- 1) de cerner parfaitement une situation ou un objet sous différents aspects;
- 2) de retirer des couleurs disponibles (espace, textiles, CI) et de déterminer des matériaux existants;
- 3) de recueillir des informations complémentaires de manière ciblée;
- 4) d'analyser les informations collectées et de les synthétiser sous une forme appropriée;
- 5) de tirer des conclusions pour la création de couleurs sur la base de l'analyse.

Compétences personnelles/sociales:

- pensée systémique
- bon sens de l'observation
- attitude professionnelle et communication sûre avec des tiers tels que les autorités, les spécialistes d'autres disciplines, etc.

Connaissances d'une importance particulière:

- connaissances générales étendues (sur le plan de l'histoire, des cultures, etc.), compréhension de termes techniques importants (polychromie, valeur intrinsèque, valeur de représentation, analyse polaire vs linéaire des couleurs, perspective atmosphérique et aérienne, valeur symbolique, etc.);
- fonction et appréciation des couleurs dans la peinture, l'architecture et la mode/le design depuis le XVIII^e siècle jusqu'à l'époque contemporaine en Europe;
- personnalités marquantes concernant l'utilisation des couleurs depuis le XVIII^e siècle, mais principalement à partir du XX^e siècle;
- matériaux et techniques pour le travail pratique sur les couleurs en ce qui concerne l'originalité, l'effet de couleur et sa présence;
- courants d'histoire de l'art tels que l'expressionnisme abstrait, peinture en champs de couleurs, Pop Art, art optique, monochromie, redesign et postmodernisme, etc.

Outils et procédés spéciaux:

- excellent réseau professionnel

C Conseiller les clients

Description du domaine de compétences opérationnelles:

Les coloristes se préparent à aborder leur interlocuteur lors d'entretiens avec les clients. Lors d'entretiens, ils identifient les besoins des clients et les contraintes et s'en tiennent aux objectifs de conception. Dans le cadre du conseil, ils font valoir leurs compétences techniques (couleur, lumière, espace, atmosphère et matériaux). Leurs connaissances dans le domaine de la psychologie des couleurs et sur l'effet et la fonction de la couleur soutiennent leur force de persuasion. Leur talent de négociation facilite la communication entre les différents groupes professionnels participant au concept de couleur.

Contexte:

Les coloristes fournissent des conseils à une clientèle variée. Ceux-ci comprennent aussi bien des clients privés que des entreprises privées ainsi que des institutions des pouvoirs publics dans les domaines du design, de la création de produits, de l'architecture et de la signalétique.

Spécificités:

Compétences opérationnelles:

- C1: identifier les besoins des clients
- C2: clarifier les objectifs de la création de couleurs en concertation avec les clients
- C3: expliquer l'effet de la couleur, de la lumière et de l'atmosphère dans l'espace
- C4: décrire la psychologie des couleurs dans l'espace culturel européen et expliquer l'effet psychologique des couleurs
- C5: fournir des conseils à différents groupes professionnels tels que les architectes, producteurs, peintres, menuisiers/ébénistes, concepteurs de produits
- C6: assurer la médiation entre les différents groupes professionnels en ce qui concerne une création optimale de couleurs
- C7: évoluer professionnellement dans différents champs d'activité tels que l'architecture, la décoration intérieure, la conception de produits, la signalétique

Indépendance, responsabilité, autonomie:

Les coloristes sont responsables du conseil à la clientèle, de la préparation des entretiens (moyens auxiliaires, choix ciblé de l'espace, personnes) à la vérification des résultats (consignation au procès-verbal) en passant par la conduite des entretiens.

Dans le cadre du conseil, ils sont également responsables de la médiation et de la clarification des différentes positions des parties impliquées.

Critères de performance:

Les compétences opérationnelles qui font partie de ce processus de travail sont maîtrisées lorsque les coloristes avec brevet fédéral sont en mesure:

- 1) d'identifier les besoins des clients grâce à un sondage et une réflexion précises;
- 2) de clarifier les exigences relatives à la création de couleurs grâce à l'identification de besoins concrets;
- 3) de rendre perceptible les effets à l'aide d'ébauches, de modèles, tonalités, moodboards ou essais;
- 4) de transmettre aux clients l'effet psychologique des couleurs;
- 5) de prendre en compte les termes techniques et les demandes de différents groupes professionnels grâce à leur talent de négociation et leurs excellentes compétences en communication;
- 6) d'établir une base commune pour la création avec toutes les personnes impliquées grâce à des représentations visuelles professionnelles et des présentations convaincantes;

7) de se comporter avec professionnalisme dans les différents domaines d'utilisation et champs d'activité de la création de couleurs et de défendre leur domaine.

Compétences personnelles/sociales:

- Leur sensibilité leur permet d'identifier les besoins et demandes du client
- Ouverture d'esprit et esprit d'équipe
- Flexibilité et spontanéité face aux imprévus tels que les objections, modifications, etc.

Connaissances d'une importance particulière:

- Technique de conseil
- Conduite de l'entretien
- Technique de présentation

Outils et procédés spéciaux:

- Échantillonnages
- Matériel visuel

D Représenter et présenter des concepts de couleurs

Description du domaine de compétences opérationnelles:

Les coloristes clarifient les exigences relatives à la présentation et son format de présentation et choisissent, sur cette base, le type de présentation approprié.

Ils sensibilisent leurs clientes et leurs clients aux différents effets des couleurs et de leur atmosphère afin que ces derniers, en tant que donneurs d'ordre, puissent non seulement voir les différences, mais aussi les ressentir. La présentation peut être visualisée à travers des schémas, modèles, esquisses ou sous forme numérique. Les matériaux, qualités de couleurs ou systèmes de couleurs doivent être choisis sur la base de l'utilité pratique.

L'objectif de la présentation est de permettre aux mandants de visualiser à quoi ressemble le nouveau. En ce sens, la présentation est semblable à un avant-goût du concept.

Grâce au choix intelligent d'ébauches, d'échantillonnages et à un choix de mots approprié, les coloristes convainquent leurs clients de leur intention de conception.

Contexte:

Les coloristes tiennent compte du groupe cible et du lieu de la présentation selon le type de présentation.

Une bonne représentation du concept de couleur peut également servir de base pour la mise en œuvre.

Spécificités:

La représentation et la présentation de concepts de couleurs doivent être adaptées aux destinataires, appropriées et convaincantes.

Compétences opérationnelles:

D1: créer des présentations de concepts de couleurs pour le compte des clients ou des mandants

D2: modéliser des ambiances et atmosphères à l'aide de couleurs; représenter et faire découvrir des propriétés et des effets

D3: visualiser la conception des couleurs à l'aide de méthodes, modèles et échantillons analogiques et numériques appropriés

D4: présenter et expliquer aux clients l'ambiance et l'effet des concepts de couleurs

D5: documenter, sous une forme appropriée, le concept de couleur comme base de la mise en œuvre

Indépendance, responsabilité, autonomie:

En général, les coloristes présentent leurs concepts de couleurs eux-mêmes. Il est de leur responsabilité de traduire de manière appropriée les besoins des clients en matière de représentation et de les présenter de manière adaptée aux destinataires.

Critères de performance:

Les compétences opérationnelles qui font partie de ce processus de travail sont maîtrisées lorsque les coloristes avec brevet fédéral sont en mesure:

- 1) de fournir de façon adéquate des échantillons de couleurs et de matériaux;
- 2) de représenter la conception des couleurs de manière réaliste dans la forme de représentation visuelle appropriée;
- 3) de présenter de manière convaincante et adaptée aux destinataires;
- 4) de conduire des discussions techniques de manière convaincante et discuter en connaissance de cause;
- 5) de produire une documentation exhaustive spécifique à chaque projet comme base de la mise en œuvre.

Compétences personnelles/sociales:

- persuasion et charisme
- communication adaptée aux destinataires
- compétences en matière de savoir-être et émotionnelles

Connaissances d'une importance particulière:

- connaître et utiliser le système de couleurs

Outils et procédés spéciaux:

- mélanger et appliquer les couleurs
- connaître et maîtriser des formes de représentation manuelles et numériques pour la conception et la présentation, par exemple
 - des collections d'échantillons
 - des logiciels spécifiques
 - des échantillonnages
- produire des échantillons de couleurs et de matériaux (studio, atelier)
- travail rédactionnel (documentation, présentation)

E Préparer et suivre la mise en œuvre des concepts de couleurs

Description du domaine de compétences opérationnelles:

Les coloristes préparent la mise en œuvre des concepts de couleurs et assurent leur suivi en collaborant de manière interdisciplinaire avec les spécialistes impliqués. Ils cherchent et engagent des fournisseurs ainsi que des artisans. L'effet de couleur des travaux effectués est constamment évalué pendant la réalisation et les corrections nécessaires sont apportées, le cas échéant.

Contexte:

En fonction du domaine d'utilisation, les coloristes sont eux-mêmes responsables de la réalisation des concepts de couleurs, mais ils sous-traitent généralement la mise en œuvre des travaux nécessaires et en assurent le suivi technique. À cet égard, ils conservent le

lead dans le cadre du suivi de la réalisation, et la responsabilité globale de l'atteinte des objectifs.

Spécificités: -

Compétences opérationnelles:

E1: élaborer le plan de réalisation pour la mise en œuvre de la conception des couleurs

E2: guider la mise en œuvre du concept de couleur

E3: assurer la médiation entre clients, producteurs, artisans et la direction des travaux

E4: collaborer de façon interdisciplinaire avec d'autres spécialistes

E5: chercher et engager des fournisseurs et des artisans pour la mise en œuvre

E6: évaluer l'effet de couleur après la réalisation du concept et apporter éventuellement des corrections

Indépendance, responsabilité, autonomie:

En général, les coloristes collaborent de façon interdisciplinaire avec d'autres spécialistes pour la mise en œuvre des concepts de couleurs. Ils dirigent cette mise en œuvre en vue d'atteindre les objectifs et sont responsables de l'atteinte de l'objectif et des effets de couleur convenus avec les clients.

Critères de performance:

Les compétences opérationnelles qui font partie de ce processus de travail sont maîtrisées lorsque les coloristes sont en mesure:

- 1) d'élaborer un plan de mise en œuvre clair, complet et facilement compréhensible pour toutes les personnes impliquées;
- 2) de planifier, organiser et coordonner le processus de mise en œuvre avec les personnes impliquées dans le projet;
- 3) d'assurer la communication et le flux d'informations entre les artisans et les clients;
- 4) de collaborer de manière constructive avec les spécialistes d'autres professions et de conserver ainsi le lead;
- 5) de trouver les fournisseurs et artisans les plus appropriés pour la mise en œuvre et de les recruter pour le mandat;
- 6) d'évaluer en permanence l'effet de couleur des travaux effectués et apporter des ajustements et corrections au besoin.

Compétences personnelles/sociales:

- Résistance au stress, persévérance, talent de négociation
- Avoir la capacité de collaborer au sein d'équipes interdisciplinaires

F Diriger sa propre entreprise ou occuper une fonction de direction

Description du domaine de compétences opérationnelles:

Les coloristes sont en mesure de développer les structures et les conditions cadres pour leur propre entreprise et de diriger celle-ci, ou de le faire (dans le cadre d'un poste de direction) pour le domaine concerné d'une plus grande entreprise. Cela comprend également tous les aspects administratifs qui y sont liés.

Les coloristes calculent les prix pour des projets de création de couleurs et en organisent la mise en œuvre. Ils favorisent l'échange professionnel au sein de groupes spécialisés, d'associations professionnelles, etc. et élargissent constamment leur réseau professionnel.

Contexte:

Les coloristes proposent leurs services aussi bien dans le secteur public que privé. Ils travaillent en étroite collaboration avec des mandants, concepteurs, spécialistes des matériaux et avec d'autres personnes travaillant dans le cadre de la réalisation. Ils font également appel à des spécialistes pour la conception de leur environnement de travail, par exemple pour la comptabilité, le conseil, le graphisme, la typographie, etc.

Ils s'engagent en faveur d'une perception positive de leur profession.

Spécificités:

Ils tiennent compte des différentes bases juridiques de leur champ d'activité. Ils appliquent par ailleurs les lignes directrices relatives aux honoraires des différentes branches.

Compétences opérationnelles:

F1: développer une apparence visuelle personnelle (Corporate Identity - CI) en ce qui concerne la conception des couleurs

F2: évaluer et proposer les travaux pour les conceptions de couleurs, et facturer les prestations

F3: exécuter la planification des projets de création de couleurs: budget, ordonnancement, réalisation, etc.

F4: entretenir un réseau professionnel et avoir un comportement professionnel vis-à-vis du public (gérer les RP et le marketing)

F5: tenir compte du cadre juridique de l'activité professionnelle non salariée (également responsabilité professionnelle)

Indépendance, responsabilité, autonomie:

Les coloristes sont responsables de tous les aspects de la direction d'une petite entreprise personnelle, de l'apparence visuelle aux questions financières en passant par le respect du cadre juridique.

Dans des entreprises plus grandes, ils sont responsables, en tant qu'employés, des projets et de la réalisation de projets de création de couleurs. Leur responsabilité ici va de la soumission d'une offre à la facturation en passant par le calcul.

Ils entretiennent et élargissent leur réseau de manière autonome et participent à des rencontres professionnelles.

Critères de performance:

Les compétences opérationnelles qui font partie de ce processus de travail sont maîtrisées lorsque les coloristes sont en mesure:

- 1) de développer les valeurs et une philosophie pour l'action personnelle et de les utiliser comme base pour la Corporate Identity;
- 2) de réaliser un projet sur le plan administratif, du devis à la facture finale;
- 3) de coordonner et d'évaluer la réalisation et la collaboration avec d'autres spécialistes.

Compétences personnelles/sociales:

- Avoir la capacité de collaborer au sein d'équipes interdisciplinaires
- Faire preuve de responsabilité individuelle et de volonté d'agir de manière responsable et stratégique

G**Poursuivre la formation initiale et continue, encourager le développement professionnel**

Ces compétences ne sont pas évaluées séparément dans le cadre de l'examen professionnel fédéral.